

# Quand Pétain avait organisé le déplacement de 374.000 « migrants » alsaciens...



La région de Calais regorge de migrants. La quasi-totalité d'entre eux sont des clandestins qui ont délibérément violé les lois françaises. Mais nos gouvernants ne semblent pas s'en être aperçus, ils ferment donc les yeux et n'ont d'oreilles que pour les gémissements de nos « humanitaires » gauchistes. Ces indésirables font donc la loi sur un territoire qui leur est étranger et les dirigeants de ce territoire devraient donc, en principe, les expulser.

Mais non, on leur trouve toutes les excuses : ils viennent d'un pays en guerre (tiens donc, pour séjourner en France, dans un pays en guerre), ils veulent rejoindre leur famille, ils n'ont pas de travail, pas de logement décent, pas d'avenir, etc, etc. Et nos décideurs de se lamenter : on ne peut donc pas les renvoyer chez eux, pensez-vous !

Moi, je soutiens le contraire et je me réfère à l'exemple qui suit.

En septembre 1939, 374 000 Alsaciens sont évacués de force

dans le centre et le sud-ouest de la France. Ce sera également le cas de Lorrains, de Meusois, de nordistes et dans une moindre mesure, de populations frontalières de Menton et de la partie orientale des Alpes maritimes. Ce sont donc des centaines de milliers de personnes qui partirent d'un jour à l'autre avec un maximum de 30 kg de bagages et qui laissèrent, pour la plupart, tout derrière elles pour un séjour d'une année à l'autre bout de la France. Mes parents en faisaient partie. On les appelait « les réfugiés ».

Application de l'Article 16. des conditions d'Armistice.

In Ausführung des Artikels 16. der Waffenstillstandsbedingungen.

A.L. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CERTIFICAT INDIVIDUEL DE RAPATRIEMENT  
DE RÉFUGIÉ PAR CHEMIN DE FER  
PERSÖNLICHE HEIMSCHAFFUNGS-BESTÄTIGUNG  
DER FLÜCHTLINGE PER EISENBAHN**

NOM et PRÉNOM 1 seul nom par certificat	Profession Gewerbe	Date et lieu de naissance Datum und Ort der Geburt	Pièce d'identité (nature et numéro) Legitimations-papier	Lieu de rapatriement des réfugiés Bestimmungsort
P. <u>Berthe</u>		4.7.03 <u>Saumbaincourt</u>	<u>certificat</u>	<u>Strasbourg</u>

Les Autorités Françaises certifient que la personne ci-dessus désignée rentre à son lieu de rapatriement. Elles prient les autorités allemandes de lui accorder aide et protection et de faciliter sa circulation dans la zone occupée.

Die französischen Behörden bestätigen, dass die obengenannten Personen sich an ihren Bestimmungsort begeben. Sie bitten die deutschen Behörden ihnen Hilfe und Schutz zu gewahren und ihnen die Reise durch das besetzte Gebiet zu erleichtern.

Fait à **NONTRON** le **17 AOUT 1940** 1940  
Angefertigt in \_\_\_\_\_ den \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'Autorité qui délivre le titre.  
(Maire).

Unterschrift und Stempel der Behörde welche den  
Schein ausstellt (Der Bürgermeister).

Rückführungskommission  
NON  
Sicherheitspolizei



Cachet  
Signature : **SERVICE DES REFUGIES**  
Le Gestionnaire

Partie à remplir par la gare d'embarquement  
Durch den Abfahrtbahnhof auszufüllen

Gare de départ  
Abfahrtbahnhof

Gare de destination  
Ankunftbahnhof

Via  
Via (über)

Timbre à date de la gare  
Datum-Stempel des Bahnhofes



Nota. — Le présent Certificat est établi en 3 exemplaires :

Le premier : à échanger à la gare contre un billet gratuit.

Le second : est conservé par l'intéressé et doit être présenté à toutes réquisitions.

Le troisième : à conserver par la Mairie pour être adressée à la Préfecture.

465



désormais l'Allemagne puisque celle-ci avait annexé de fait les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La plupart de ces réfugiés qui galéraient loin de chez eux, avec le mal du pays, sans logement convenable, sans travail et sans avenir, décidèrent de rentrer chez eux, sans toutefois trop savoir ce qui les attendait.

Ainsi, le gouvernement français a organisé, à la fin de l'été 1940, le rapatriement de centaines de milliers de personnes dans leurs contrées d'origine. Un beau geste humanitaire, dirait-on de nos jours.

Les plus lucides diront que Pétain et son gouvernement, qui n'ont pas fait grand-chose pour les retenir, ont fourgué des centaines de milliers de citoyens français à leurs envahisseurs, en territoire désormais ennemi, dans un régime dictatorial en guerre contre la moitié du monde.

Et cela s'est passé sans accroc, tout le monde a joué le jeu, la police, la gendarmerie, la SNCF, les administrations. Il y eut quelques récalcitrants, mais ça a fonctionné comme sur des roulettes. Des centaines de milliers de personnes ont disparu en douceur des localités qui les avaient hébergées tant bien que mal et sans qu'on leur ait demandé leur avis.

J'y vois donc une certaine analogie avec ce qui se passe aujourd'hui en France. Le vieux maréchal aurait-il réussi à faire ce que Hollande et Sarkozy n'ont jamais eu le courage d'entreprendre : renvoyer des migrants/réfugiés chez eux ? Pétain aurait-il donc réussi ce tour de force ? Il est vrai que Pétain avait, dans sa vie, dû prendre des décisions importantes en tant que soldat, même s'il est aussi à l'origine de choses plus contestables. Les autres ne sont que des chiffres molles tout juste bonnes à sévir contre les Français qui refusent leur diktat.

**Jean-Louis Burtscher**